

Le Maire atteste le caractère  
exécutoire du présent arrêté,  
publié le 15 février 2024

**ARRETE DU MAIRE**

N° 24T24

Portant réglementation de  
circulation sur le Chemin de  
Kerguiniou  
Le 17/02/2024

Le Maire de la Commune  
de PLOUBEZRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;  
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;  
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

**Considérant** la demande de Mme Christine TANGUY et M. Michel TANGUY, domicilié au 10 rue des Écoles 22450 LANGOAT, pour des travaux d'élagage ;

**Considérant** que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation sur le Chemin de Kerguiniou ;

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1** – Le 17 février 2024, la circulation sur le Chemin de Kerguiniou, est soumise aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdit de 12 heures à 18 heures à hauteur de la zone de chantier ;
- L'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité ;
- La circulation ponctuellement alternée manuellement ;
- Les demandeurs seront en charge de sécuriser la circulation et le stationnement durant les travaux.

**ARTICLE 2** – la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par le demandeur, et maintenu durant les travaux de jour comme de nuit ;  
Par ailleurs, les demandeurs remettront l'ensemble de la voirie en bon état à l'issue du chantier.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délais de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Les Services Techniques municipaux ;
- Mme Christine TANGUY et M. Michel TANGUY ;

Fait à Ploubezre, le 13 février 2024

Le Maire,  
Brigitte GOURHANT

